

Procès verbal

Le vendredi 31 juillet 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de MICHEL LAGABE.

Secrétaire de la séance : MATHILDE GARDIEN

Présents : MICHEL LAGABE, VINCENT BOUCHON, FLORIANE SCHILLINGER, MATHILDE GARDIEN, LUDOVIC MUEL, AMANDINE PROTIN, Virginie HUGUENIN

Représentés : VERONIQUE FOLLIARD représentée par MICHEL LAGABE

Absents et excusés : DANIEL THIRIOT, SEGOLENE HECHT, Benjamin THIRIOT

Ordre du jour :

- Délibération Projet éolien la Vallée aux Pierres
- Délibération échange parcelle rue derrière le four à Oëy
- Rapport d'activités 2025 de la CA
- Modification demande Fond de concours Projet Place végétalisée à Morlaincourt
- Facturation ONF
- Règlement salle des fêtes
- Membre de la commission de contrôle des listes électorales.
- Informations et questions diverses

Ouverture de la séance à 20h05

Validation du compte-rendu de la séance du 18 juin 2026

Projet éolien de la Vallée aux Pierres de la société Volkswind (N° DE 2026 043)(5 contres/8 3 abstentions/8)

Dans le cadre de l'enquête publique du projet "Ferme éolienne de la Vallée aux Pierres" porté par la société Volkswind, le conseil municipal doit formuler son avis sur cette affaire.

Le conseil précédent s'était prononcé en juin 2025 contre le projet (voir DE_2025-026) .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce contre le projet (5 contres et 3 abstentions)

Les éoliennes apportent trop de nuisances (visuelles et sonores) .

Echange de la parcelle 390 D1134 avec la parcelle 390D1137 (N° DE 2026 044)(6pour/6)

Suite à la délibération DE_2026_004 du 20 janvier 2026 concernant l'échange entre M. Labage Bernard et la commune, le géomètre a délimité précisément les terrains à échanger:

- La parcelle 390 D 1134 d'une surface de 0a47 appartenant à la commune de Chanteraine.
avec

- La parcelle 390 D 1137 d'une surface de 0a64 appartenant à M. Lagabe Barnard et M. Lagabe Michel

Monsieur Michel Labage étant impliqué dans cette affaire en tant que co-proprétaire ne participera pas au vote (ainsi que le pouvoir qu'il détient).

Le conseil municipal donne son accord pour échanger

- la parcelle 390 D 1134 d'une surface de 0a47 appartenant à la commune de Chanteraine.

avec

- la parcelle 390 D 1137 d'une surface de 0a64 appartenant à M. Lagabe Barnard et M. Lagabe Michel

Les frais de notaire liés à cet échange seront à la charge de M. Bernard Lagabe.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs au 1er adjoint pour mener à bien cette affaire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à sa réalisation.

Rapport d'activité 2025 de la communauté d'agglomération (N° DE 2026 045)

Conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activité doit être transmis avant le 30 septembre de chaque année, au Maire de chaque Commune membre de tout Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal.

Le Conseil Municipal, PREND ACTE de la présentation du rapport annuel d'activité 2025 de la Communauté d' Agglomération Meuse Grand Sud

Demande de Fonds de concours pour le projet "création d'une place végétalisée et multifonctionnelle au coeur du village à Morlaincourt" (N° DE 2026 046)(8 pour /8)

Annule et remplace De-2026-024bis

Pour son projet "**création d'une place végétalisée et multifonctionnelle au cœur du village à Morlaincourt**", la commune de Chanteraine souhaite solliciter la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud à travers le Fond de concours. Le plan de financement prévisionnel de cette opération fait apparaître un coût total de travaux de 219 859 € HT.

Suite à l'accord de la DETR qui finance le projet à hauteur de 83 770€ HT , le tableau de financement est revu ainsi:

Détails des dépenses	Coût HT	Coût TTC	Financeurs	Montant HT demandé	%
Travaux	190 386,00 €	228 463,20 €	DETR (accordé)	83 770 €	38.10
Etude et maitrise d'œuvre	18 600,00 €	22 320,00 €	GIP	76 950,65 €	35,00
Coordination SPS	5 712,00 €	6 854,40 €	Fond de concours	15 166.55 €	6,90
Etude de sol G2 AVP	3 577,00 €	4 292,40 €			

Etude de sol G2 PRO	1 584,00 €	1 900,80 €	Fonds propres	43 971,80 €	20,00
Total	219 859,00 €	263 830,80 €		219 859,00 €	100,00

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

-De solliciter auprès de la communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud un fond de concours pour un montant à hauteur de **15 166.55 € HT représentant 6.9%** de la dépense prévisionnelle.

Approbation de la convention de mandat relative à la facturation par l'ONF des recettes issues des ventes de bois (N° DE 2026 047)(8pour/8)

Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,

Considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Point coupe de bois

L'ONF n'arrivant pas à vendre sur pieds le bois des parcelles O20 à O24, C25 et O32, Vincent Bouchon a cherché une entreprise et a trouvé l'entreprise Guiot de Reffroy qui serait intéressée et qui a fait parvenir ses tarifs d'achat. Le conseil se prononce favorablement pour l'exploitation des parcelles par cette entreprise plutôt que de laisser perdre le bois.

Désignation d'un conseiller municipal et son suppléant pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales (N° DE 2026 048) (8pour/8)

Considérant que le Maire, les maires délégués, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de cette commission ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne en qualité de conseiller municipal volontaire pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales de la commune :

- Floriane Schillinger , conseillère titulaire
- Amandine Protin, conseillère suppléante

Informations et questions diverses

- Le feu d'artifice sera tiré à Oëy le 29 août 2026.
- Monsieur le maire a demandé à l'entreprise NW Joules une présentation sur un élément préfabriqué de stockage d'énergie dont une demande d'installation a été déposée à la DDT. Lien visio à faire suivre aux conseillers.
- Réserve à incendie à Oëy

La réserve fuit. Il faut prévoir la réfection de l'étanchéité (enduire et repeindre). Des devis vont être demandés. Les travaux devront être faits en hiver quand l'eau coule suffisamment pour remplir la cuve.

- Composteur cimetière de Morlaincourt.

Un composteur va être posé à l'extérieur du cimetière afin d'en faciliter le vidage. Il est rappelé que le composteur ne doit contenir que des éléments naturels et biodégradables (donc pas de pot de fleur, ni fleur en plastique). Si l'essai n'est pas concluant, les poubelles seront retirées du cimetière et chacun ramènera ce qu'il a apporté chez lui.

- Vitesse dans les villages : Des tracteurs mais également des voitures roulent trop vite dans les villages. De jeunes enfants jouent dans les rues, il faut être prudent.

Fin de la séance à 21h35

MICHEL LAGABE
Président de séance

MATHILDE GARDIEN
Secrétaire de séance